

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2024-2025

18 FÉVRIER 2025

PROPOSITION DE RÉSOLUTION¹

RELATIVE À LA RECONNAISSANCE FORMELLE PAR LA BELGIQUE ET PAR
L'UNION EUROPÉENNE DE L'ÉTAT DE PALESTINE

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION
PERMANENTE, DES RELATIONS INTERNATIONALES, DES AFFAIRES
GÉNÉRALES, DU RÈGLEMENT ET DU CONTRÔLE DES COMMUNICATIONS DES
MEMBRES DU GOUVERNEMENT

PAR M. JEAN-JACQUES CLOQUET

¹ Voir doc. 25 (2024-2025) n°1 à n°2.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé de Mme Lambelin, co-auteure de la proposition.....	3
2	Discussion	4
3	Votes.....	14

Mesdames et Messieurs,

Votre commission de la Culture, de l'Education permanente, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du Gouvernement a examiné, au cours de sa réunion du 18 février 2025, la proposition de résolution relative à la reconnaissance formelle par la Belgique et par l'Union européenne de l'Etat de Palestine, déposée par Mme Lambelin Anne, Mme Laanan Fadila, Mme Agic Leila, M. Dönmez Ibrahim, Mme El Yousfi Nadia, M. Lefebvre Bruno, M. Kaynak Ersel et Mme Hanus Mélissa (doc. 25 (2024-2025) n° 1).²

1 Exposé de Mme Lambelin, co-auteure de la proposition

En sa qualité de première signataire de la proposition de résolution, **Mme Lambelin** se réfère tout d'abord aux débats exhaustifs tenus très récemment au Parlement de Wallonie relatifs à une proposition de résolution similaire, tout en précisant que le présent texte est adapté aux compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'ambition de ce texte est, pour la députée socialiste, très claire : il s'agit d'aboutir à la reconnaissance officielle et légale de l'État de Palestine.

La Fédération est sans aucun doute compétente pour reconnaître officiellement la Palestine et ce, d'autant plus dans le contexte international extrêmement tendu.

Elle rappelle qu'en 2014, une position avait été prise par les différents partis visant la reconnaissance (immédiate ou au moment opportun, selon les positions de

² Ont participé aux travaux de la commission :

- M. Lefebvre (Président)
- M. Chintinne, M. Fiévet, M. Gardier, M. Soupart, M. Van Goidsenhoven
- Mme Greco, Mme Laanan, Mme Lambelin
- M. Cloquet, Mme Goffinet, Mme Lazaron (en remplacement de Mme Desalle)
- Mme Ait Alouha (en remplacement de Mme Pavet)
- M. Hazée (en remplacement de Mme Cremasco)

Ont assisté aux travaux de la commission :

- M. Bastin, M. Hazée, M. Maingain, Mme Dejardin, membres du Parlement
- M. Asmanis De Schacht, collaborateur du groupe MR
- M. Knaepen, secrétaire politique du groupe MR
- Mme Moray, collaboratrice du groupe MR
- Mme Donnay, collaboratrice du groupe PS
- Mme Mondo, collaboratrice du groupe PS
- Mme Bultez, collaboratrice du groupe Les Engagés
- M. Crevits, collaborateur du groupe Les Engagés
- Mme Gérard, collaboratrice du groupe Les Engagés
- Mme Mallia, secrétaire politique du groupe Les Engagés
- M. Hevesi, collaborateur du groupe PTB

chacun) de l'Etat de Palestine. Depuis lors, et au-delà des propos hallucinants tenus par président américain quant à une solution alternative consistant à créer une nouvelle Côte d'Azur du Moyen Orient, il est incontestable que la situation sur place s'est considérablement dégradée, voire est devenue catastrophique.

Depuis le 7 octobre 2023, les Israéliens ne vivent plus en sécurité. L'attaque disproportionnée qui s'est ensuite abattue sur le peuple palestinien est une violation du droit international : une violation de tous les principes des droits fondamentaux que nous connaissons - violation reconnue comme telle par les Nations-Unies.

Il s'agit, par le biais de cette résolution, de proposer une prise de position claire de la Fédération Wallonie-Bruxelles : celle de la reconnaissance officielle de l'État de Palestine.

Pour la députée, tous les pouvoirs publics, toutes les entités, aussi petites soient-elles, ont un rôle à jouer - aussi modeste soit-il - et doivent prendre leurs responsabilités : il s'agit de prémices indispensables aux discussions de paix dans ce conflit international et une manière d'affirmer notre soutien au droit international et au respect des droits fondamentaux. Tant la Région wallonne que la Fédération Wallonie-Bruxelles ont ainsi un rôle à jouer.

Prendre position, c'est faire preuve de responsabilité, annonce la députée. Ne pas prendre position est, au contraire, irresponsable face à une situation inacceptable, poursuit-elle. Reconnaître un état n'est pas un acte d'hostilité. Cet acte appellera au respect du droit international afin que les peuples puissent vivre en sécurité et en paix côte à côte.

Elle termine son introduction en rappelant que faire de la politique implique de prendre des responsabilités et affirmer un attachement aux valeurs de défense des droits fondamentaux, des droits humains et du droit international. Elle souligne que ce positionnement a d'ailleurs été courageusement pris par les Nations-Unies.

2 Discussion

M. Soupert annonce d'emblée que le groupe MR ne soutiendra pas cette proposition, sans pour autant pouvoir être qualifié d'irresponsable par sa collègue Lambelin.

Si des textes ont pu être discutés dans différentes assemblées en 2014, le député souligne que ces discussions n'ont, dix ans plus tard, pas permis de faire aboutir le processus de paix.

Pour le député, la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas compétente de reconnaître la souveraineté des états tiers étant donné qu'il s'agit d'une prérogative exclusive de l'état fédéral. Ainsi, une proposition de loi pourra y être bientôt

examinée dès lors qu'un gouvernement fédéral de plein exercice vient d'être constitué.

A ce titre, la déclaration du gouvernement Arizona stipule qu'« *en ce qui concerne le lourd conflit israélo-palestinien, nous opterons toujours pour le camp de la paix. Nous soulignons l'importance d'une paix durable et d'efforts soutenus dans le processus de paix au Moyen-Orient. Nous souhaitons que l'UE joue un rôle de premier plan pour parvenir, par la voie diplomatique, à une solution à deux Etats qui doit à la fois garantir la sécurité d'Israël et permettre la reconnaissance de la Palestine, dans le respect de l'intégrité territoriale. [...]* ». Il s'agit, rappelle le député, de la position de la Belgique depuis de nombreuses années à laquelle son groupe politique souscrit pleinement.

Il ajoute encore, qu'au-delà du défaut de compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'Union européenne n'a pas non plus la capacité de reconnaître des états dès lors que seuls ses états membres peuvent reconnaître la souveraineté d'un autre état.

Si le commissaire comprend que les auteurs du texte souhaitent poser un geste fort, il estime néanmoins que la voie diplomatique doit être privilégiée. En cela, il adhère résolument à la déclaration du gouvernement Arizona et se réfère à la proposition de loi votée en 2014, qui stipule qu'un Etat palestinien sera reconnu au moment opportun. Pour le député, ce moment opportun n'est pas encore arrivé, au vu de l'escalade dans le conflit.

Aux yeux du commissaire, la question n'est pas de savoir si un Etat palestinien doit être reconnu, mais plutôt de savoir comment protéger les milliers de civils qui sont sous les bombes, tant du côté des Palestiniens que des Israéliens. Protéger la vie de tous les civils est la priorité, sans choisir de camp.

Il poursuit son intervention en déclarant que la reconnaissance d'un état est un acte diplomatique majeur qui, dans le cas présent, pourrait être contre-productif. En effet, les conditions nécessaires à une telle reconnaissance ne sont actuellement pas réunies. Ainsi, l'absence de frontières définies et acceptées par les deux parties compromet la légitimité de cette reconnaissance. De même, une reconnaissance unilatérale pourrait être perçue comme une partialité, affaiblissant notre capacité à jouer un rôle de médiateur neutre dans le processus de paix.

En outre, il convient pour le député de s'interroger sur l'impact réel d'une reconnaissance formelle. Si celle-ci ne modifie pas concrètement les conditions de vie des Palestiniens ni n'apporte des garanties sécuritaires aux Israéliens, elle restera un geste symbolique sans effet durable sur le conflit. En l'absence d'un processus de paix en cours, une telle mesure risque de figer davantage les positions des parties au lieu de les rapprocher.

Le MR estime également que la Belgique prendra ses responsabilités quant à la reconnaissance d'un Etat palestinien le moment venu. En attendant, elle doit rester un acteur neutre et crédible au niveau international. Prendre parti maintenant pourrait non seulement polariser davantage le conflit, mais également nuire à nos relations avec des partenaires stratégiques, tant en Europe qu'au Moyen-Orient.

Il est essentiel de rappeler que la résolution du conflit israélo-palestinien ne repose pas uniquement sur des gestes symboliques, mais nécessite :

- Un engagement réel des deux parties pour respecter le droit international, soit une solution négociée à deux Etats ;
- L'arrêt des colonisations illégales par Israël, la négociation doit porter sur les frontières de 1967 ;
- Des garanties de sécurité pour l'Etat israélien ;
- Une dynamique de négociations soutenue par la communauté internationale, dans laquelle la Belgique peut jouer un rôle constructif.

Il déclare en conséquence que voter contre ce texte ne signifie pas ignorer les souffrances du peuple palestinien, ni refuser son droit à l'autodétermination mais témoigne du refus de poser un geste isolé, aux conséquences diplomatiques incertaines, qui pourrait affaiblir notre position sur la scène internationale et nuire à une paix véritable et durable. Le MR réaffirme ainsi son attachement au respect absolu du droit international.

Enfin, le député affirme que notre rôle consiste à soutenir une solution négociée, équitable et durable pour les deux peuples, et non adopter des mesures qui pourraient, bien involontairement, exacerber les tensions.

Au nom du groupe PTB, **Mme Ait Alouha** déclare que la reconnaissance de l'Etat de Palestine n'est pas uniquement une question géopolitique mais relève d'une exigence de justice, de dignité humaine et de respect du droit international.

Depuis des dizaines d'années, le peuple palestinien espère que la communauté internationale concrétise ses promesses ainsi que les résolutions de l'ONU qui réaffirment inlassablement le droit des Palestiniens à jouir d'un état souverain.

Depuis des dizaines d'années, la Palestine est sous occupation militaire. Les terres des Palestiniens sont confisquées, leurs maisons détruites et leurs droits bafoués.

La commissaire se demande comment, en 2025, il soit encore permis qu'un peuple soit privé de chacun de ses droits fondamentaux.

La déclaration récente du président américain Trump suggérant de déplacer les Gazaouis pour faire de Gaza une station balnéaire constitue une insulte à l'humanité et au droit international. Proposer ainsi un déplacement forcé revient à nier l'histoire, bafouer le droit international et légitimer une logique de nettoyage ethnique. Rappelant que la Convention de Genève interdit explicitement les transferts forcés de population, la députée déclare que ce discours n'est donc pas seulement scandaleux, il est criminel.

Reconnaître la souveraineté de la Palestine permet tout d'abord d'affirmer la primauté du droit international contre les violations des droits humains et contre l'annexion progressive des territoires occupés par Israël qui viole les résolutions de l'ONU.

Reconnaître la Palestine tend également à promouvoir une paix juste. Alors que certains instrumentalisent la sécurité d'Israël pour justifier l'injustifiable, la députée assure que la sécurité et la paix ne viendront pas de la domination d'un peuple sur un autre. L'Afrique du Sud postapartheid nous l'a prouvé : la justice et l'égalité forment le socle de la paix.

La Palestine n'est pas une cause lointaine, c'est le miroir de notre humanité : chaque bombe qui tombe sur Gaza, chaque colon implanté en Cisjordanie, chaque déclaration cynique - comme celle de Trump-, nous rappellent que le silence est complicité. Pour la députée, il est incontestable que ne pas se positionner n'équivaut pas à demeurer neutre. La Belgique doit se positionner.

Reconnaître la Palestine, c'est choisir le droit contre la force, la dignité contre l'humiliation, la vie contre la destruction. Le peuple palestinien mérite bien plus que notre pitié : il mérite sa liberté et sa souveraineté.

En conclusion, le PTB soutiendra la résolution déposée en faveur d'une reconnaissance immédiate et officielle de la Palestine.

Au nom du groupe Les Engagés, **M. Bastin** remercie sa collègue Lambelin de remettre ce débat sensible sur la table du Parlement, après une première résolution votée en 2014.

Il s'agit d'un conflit millénaire. Pour lui, la forteresse de Massada (témoin des guerres judéo romaines en septante après Jésus-Christ) permet de comprendre que le concept de paix n'est pas perçu de la même manière dans tous les endroits du globe. Les croisades ont forgé nos références et de nos visions selon l'Orient et l'Occident.

La situation en Palestine et en Israël aujourd'hui nous touche et nous concerne indiscutablement, tant elle a des incidences dans notre quotidien. En tant que responsable politique, les événements qui se déroulent là-bas ont des incidences sur le sens de son action et il ne peut y rester insensible.

Depuis 2014, dix ans se sont passés, et notamment les événements tragiques du 7 octobre 2023. A juste titre, Mme Aït Alouha a pointé le droit du peuple palestinien mais il n'en demeure pas moins qu'Israël doit bénéficier, au même titre, à la pleine et entière sécurité – dont le peuple israélien ne jouit pas depuis le début du 20^{ème} siècle. Depuis sa création en 1947, Israël a toujours été attaqué. Son peuple ayant toujours été martyrisé, pourchassé depuis des millénaires, son rapport à la sécurité est peut-être un peu différent de celui de tout un chacun.

Il convient pour le commissaire de conserver une équidistance et une reconnaissance des souffrances de part et d'autre. Le 7 octobre 2023 a glacé le sang de l'humanité entière et les images transférées ont traumatisé. Rappelant les 1200 morts en 24/48 heures, les 251 otages de ces attaques du 7 octobre, il relève que la sécurité d'Israël a toujours été très précaire, comme en sont le témoin les guerres de 1947, de 1967 et de 1973. Pour le député, notre voix ne sera audible que si les deux parties sont reconnues dans leurs souffrances. Si une souffrance est considérée comme étant plus conséquente que l'autre, le député estime que notre voix ne sera pas audible.

Le commissaire souhaite en outre éviter la récupération de ce conflit à des fins politiques belgo-belges. Il déclare avoir été assez mal à l'aise de l'utilisation du vote intervenu au Parlement bruxellois à des fins partisans, notamment au travers de visuels du PTB. Sur ce dossier-ci, il estime qu'il faut faire preuve de la plus grande des retenues et de ne pas tomber dans une logique partisane, tout en mesurant que nos actes et propos ont des répercussions.

Il souligne ainsi que le nombre d'actes antisémites est en augmentation. Partout dans le monde et singulièrement dans le Royaume de Belgique et en Région wallonne, à Bruxelles, toute personne a le droit de pouvoir vivre en sécurité, quelles que soient ses convictions philosophiques ou ses origines. Les Israéliens ou les personnes de confession juive doivent pouvoir vivre en sécurité chez nous.

Il se dit également choqué des représailles israéliennes ayant causé la mort de plus de 60.000 personnes. Chaque unité représente un drame pour chaque famille concernée. Au moment des intifada, le profil sociologique des personnes qui perpétreraient des attentats suicides démontraient que la plupart de ces personnes avaient perdu un frère, une sœur, un parent, ... Au cours de cette guerre qui dure depuis si longtemps, chaque fois que ce cycle de la violence recommence et se perpétue, on remet des germes à cette violence particulièrement ulcérante et difficile à vivre.

Tant qu'une solution n'est pas trouvée sur place, nous vivons en insécurité dans beaucoup d'endroits du monde. Jérusalem est la charnière du monde occidental et oriental, où les trois religions monothéistes coexistent et les jugements de valeur, quelles que soient nos convictions philosophiques, ont été façonnés là-bas.

Cette reconnaissance de l'État de Palestine n'est pas neutre, pas anodine. 147 pays sur 193 ont reconnu l'État de Palestine. Comme dans tout puzzle, chaque pièce a son importance et s'il manque l'une ou l'autre pièce, le puzzle n'est pas complet. A l'estime du député, il conviendra, en ce dossier, de veiller à être le plus uni et parler d'une seule voix, même si les tonalités sont différentes.

Il faut reconnaître les différentes souffrances et aboutir à la paix au travers d'un chemin commun pour porter la voix de la Fédération Wallonie-Bruxelles. A ce titre et en conclusion de son propos, le député annonce le dépôt prochain d'une proposition de solution co-signée par la majorité.

Tout en concédant qu'effectivement, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne réglera pas cette délicate question internationale, **M. Maingain** déclare, au nom de Défi, que, plus que jamais à ce moment-ci, il faut prendre position. A l'heure où des promoteurs immobiliers outre-Atlantique ont d'autres desseins pour une partie du territoire palestinien et émettent des options sur la situation qui s'est détériorée, adopter des positions fortes est, pour lui, essentiel.

Si certains justifient leur choix de ne pas prendre position par le souhait de rester neutre, en tant qu'acteur international au-dessus de la mêlée, le député pointe un élément factuel : un état est reconnu par la Belgique, l'autre pas. Il n'appelle donc pas cela être neutre, ni maintenir une équidistance, ni avoir la même relation avec l'une et l'autre des parties prenantes à ce conflit.

Pour lui, il est urgent, vu le contexte international actuel, de prendre position et de continuer à solliciter la reconnaissance effective de l'État de Palestine, auprès du gouvernement fédéral, lequel freine des quatre fers depuis si longtemps.

Quel serait le « moment opportun » préconisé par le MR ? Lorsqu'il n'y aura plus rien sur le territoire palestinien ? Lorsqu'un resort trumpien s'y sera implanté ?

Contrant les arguments d'absence de frontières soulevés par M. Soupard, M. Maingain précise que de telles frontières existent, sont reconnues et ne sont pas un frein à la reconnaissance.

Permettre aux Palestiniens de jouir d'un état sur leur territoire permettra à la Palestine de parler d'état à état dans les relations internationales et ainsi, de mieux faire valoir les droits de sa population.

En tant que représentant du groupe Ecolo, **M. Hazée** déclare que, devant ce conflit qui dure depuis des décennies et qui a tué et tue encore actuellement un nombre considérable de victimes, le droit international est la seule boussole possible.

Se soumettre au droit international impliquera la coexistence de deux états qui sont souverains. Il s'agit d'une condition de paix dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions des Nations-Unies.

A l'instar de la position prise par le groupe Ecolo au Parlement wallon il y a trois semaines, le député assure qu'il soutiendra la résolution, même si la Fédération Wallonie-Bruxelles ne jouera pas un rôle cardinal basculant pour l'évolution du conflit. Néanmoins, se référant aux propos de M. Bastin, chaque pièce du puzzle a son importance et agir, c'est aussi apporter sa pierre à l'édifice de la paix.

Remettant les éléments dans leur contexte, il rappelle les centaines de milliers de morts et de blessés emmenés par le cycle infernal de la violence et des souffrances. Il pointe aussi l'attaque terroriste inacceptable du 7 octobre, perpétrée par l'organisation terroriste du Hamas contre des civils israéliens, de même qu'il relève la riposte totalement disproportionnée, insensée, de la part du gouvernement israélien qui a transformé la bande de Gaza en un enfer sur terre. Il rappelle encore les décennies d'occupation des territoires palestiniens en violation des résolutions des Nations unies. Il cite encore les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité qui ont récemment conduit la Cour pénale internationale à établir des mandats d'arrêt. De même, la situation à Gaza a été reconnue en janvier 2024 par la Cour internationale de justice comme présentant un risque de génocide.

Récemment, un cessez-le-feu a été conclu, permettant la libération des otages. Ce cessez-le-feu étant néanmoins précaire et sans doute provisoire, il est absolument nécessaire que les forces diplomatiques s'engagent à mettre tout en œuvre pour pouvoir avancer vers une solution à deux états.

Il se dit outré des déclarations du président de la première puissance mondiale qui a évoqué l'annexion de la Cisjordanie et la prise de contrôle de la bande de Gaza - à nouveau en violation totale du droit international et de tous les principes considérés comme acquis. Ceci témoigne du fait que les états européens et la Belgique doivent renforcer leurs positions. La menace est réelle quant à une amplification – si cela était encore possible - de ce conflit en visant des déplacements massifs de population.

Cette proposition de résolution est donc particulièrement pertinente dans son actualité. Elle renforce l'envie d'engager la diplomatie dans cette direction. Ce n'est « *jamais le moment* » pour les Palestiniens, cela fait 70 ans que ce n'est pas le moment, mais quand le sera-t'il ? Lorsqu'il n'y aura plus rien, comme M. Maingain l'a soulevé ?

La reconnaissance n'est, bien sûr, pas l'étape finale mais constitue au contraire le point de départ qui permettra une négociation entre deux parties sur un pied d'égalité pour finalement conduire à une solution négociée à deux états.

Ne pas prendre position c'est prendre position en faveur du *statu quo*. Aux yeux du député, la Belgique doit rejoindre aussi vite que possible le rang de ces très nombreux états qui ont déjà franchi le cap de la reconnaissance de l'État palestinien.

Il annonce encore qu'il dépose un amendement, subsidiaire par rapport à l'enjeu principal, mais qui tend à évoquer l'enjeu de la politique de la colonisation menée par le gouvernement israélien lequel adopte ainsi une attitude qui va dans le sens inverse de la reconnaissance de l'Etat palestinien. Il s'est inspiré des termes modérés adoptés par le Sénat en 2024, lesquels ont fait l'objet d'un consensus dans cette assemblée.

Un amendement n°1 est déposé par M. Hazée et Mme Cremasco intitulé comme suit :

« *Au point 4, ajouter trois tirets, in fine, formulés comme suit :*

- *de condamner la colonisation et la poursuite accélérée de celle-ci sous le gouvernement israélien actuel ;*
- *de rappeler que la colonisation est contraire au droit international, a toujours été dénoncée par la Belgique et constitue une entrave réelle à la création d'un Etat palestinien viable ;*
- *de poursuivre activement la mise en œuvre de la politique de différenciation vis-à-vis des colonies israéliennes ».*

Justification

La politique de colonisation participe à éloigner toujours davantage la perspective d'une solution à deux Etats, en visant à réduire le territoire palestinien à une peau de chagrin.

Il importe de condamner fermement cette politique et de faire pression sur le gouvernement pour qu'il respecte le droit international, notamment en interdisant l'importation des produits issus de colonies.

En réponse à ses collègues, **Mme Lambelin** tient tout d'abord à rappeler que la ministre-présidente de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Mme Degryse, dispose d'une compétence en matière de relations internationales.

Prendre position est une prérogative qui nous revient et, certes, ne pas prendre position est aussi une position, qu'il faut alors assumer.

Se souvenant qu'il y a 10 ans, le CdH avait co-signé et fait voter avec le groupe socialiste une résolution visant la reconnaissance immédiate de l'Etat de Palestine, elle constate qu'outre le changement de nom du parti, un changement de position doit être acté. Elle se remémore les arguments développés avec son partenaire de majorité pour lutter contre celles et ceux qui voulaient temporiser et questionnaient le rôle de notre parlement.

Selon la députée, le MR avait, à l'époque, estimé qu'il était opportun que le Parlement wallon et celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles se positionnent et avait déposé un texte visant une reconnaissance de l'Etat de Palestine « au moment opportun ».

Sur le positionnement consistant à déclarer cette proposition « contre-productive », la députée note avec effroi que celui-ci est contraire au positionnement des Nations-Unies et à tout engagement en politique.

Elle pointe qu'en Israël, de nombreuses personnes veulent vivre en sécurité et manifestent à ce sujet pour réclamer une reconnaissance de l'Etat de Palestine. Ces peuples sollicitent cette reconnaissance car ils savent qu'il s'agit des prémisses à une vie en paix, côte à côte. Il faut ainsi distinguer le droit des peuples de vivre en sécurité et les actions des gouvernements.

Déclarer que les frontières ne sont pas définies est méconnaître les positionnements des Nations-Unies.

Elle lira bien entendu avec attention la proposition de résolution qui sera déposée par la majorité, et pourrait même y souscrire si le contenu correspond à ses aspirations pour les Palestiniens mais elle craint que le partenaire MR ne soit pas sur la même longueur d'onde que celle du groupe Les Engagés.

Elle clôture sa réplique en déclarant qu'il est irresponsable de ne pas prendre position tant le risque de génocide de la population palestinienne est grand.

Elle termine son propos en rappelant qu'en diplomatie, en politique internationale, il n'y a pas de gestes inutiles ou isolés, il n'y a que des actes courageux.

Sans minimiser les événements du 7 octobre 2023, **Mme Ait Alouha** tient à rappeler que son propos tend à faire revenir la paix et l'arrêt de l'escalade de la violence.

Pour elle, le débat ne concerne pas la religion mais vise à la reconnaissance d'un pays, d'un drapeau (sans devoir utiliser l'artifice de la pastèque pour cacher son soutien). L'urgence de la reconnaissance est réelle, face aux propos décomplexés de M. Trump. Il y a un peuple qui est en danger.

M. Bastin regrette que sa collègue du PTB n'ait pas prononcé le nom d'« Israël ». Lorsqu'il sollicite une équidistance des positions, il le relève également dans les propos de ses collègues.

Si la discussion est non seulement intéressante d'un point de vue international, elle l'est tout autant sur le plan national tant nos concitoyens sont profondément choqués par ce qui se déroule là-bas. Détourner le regard en se disant que nous ne

pèserons pas ou ne serons pas le *game changer* dans ce dossier-là (à juste titre probablement) ne nous absout pas de prendre position en tant que responsables politiques. Cependant, il ne faut pas non plus que des formations ou des mouvements extrémistes, parfois islamistes, aient des arguments pour essayer de radicaliser des personnes.

Prendre une position, qui soit équidistante, est essentiel.

En réponse à Mme Lambelin, il rappelle qu'entre 2014 et 2025, dix ans se sont écoulés et affirme qu'en tant que formation politique du centre et de la nuance, des ponts sont construits dans le respect des différentes sensibilités autour de la table et au sein de la majorité. Des compromis sont trouvés, lesquels ne sont jamais 100% de ce qui est sollicité mais qui permet d'avancer et de faire sens.

Mme Lambelin épingle que, contrairement au groupe Les Engagés, le parti socialiste ne changera jamais de position : celle visant la reconnaissance de l'Etat de Palestine.

M. Soupart réitère qu'il s'agit de solliciter une prise de position officielle d'un niveau supérieur, seul compétent en la matière : le gouvernement fédéral.

Il souligne que le MR n'a pas déposé de texte dans cette assemblée, contrairement à ce qu'a laissé entendre Mme Lambelin.

Il ajoute ensuite que si des frontières ont effectivement été établies par les Nations-Unies, cette problématique fait encore l'objet de tergiversations.

Les souffrances doivent pouvoir être entendues et reconnues de part et d'autre et il s'agit avant tout de préserver les civils.

Mme Lambelin assure M. Soupart que les entités fédérées peuvent, en matière de relations internationales, solliciter des attitudes à prendre par l'état fédéral et ce, d'autant plus que nous avons des ministres compétents, tant en Fédération Wallonie-Bruxelles qu'en Région Wallonne. Se référant à d'autres textes qui sont examinés et votés en matière de relations internationales, elle ne comprend pas pourquoi les compétences de la ministre seraient remises en cause pour ce texte.

Sur ce dossier essentiel, la députée estime que notre position doit être courageuse. Elle renvoie alors au processus employé au niveau européen des *like-minded countries*, selon lequel certains états reconnaissent officiellement, par petits groupes, une situation (en l'occurrence, la Palestine) et plaident en faveur de cette situation pour qu'elle soit défendue de manière plus large au sein de l'Union européenne. Il faut donc reconnaître qu'à notre échelle, on a un rôle – aussi modeste soit-il - à jouer.

Elle sollicite en conséquence de soumettre le texte au vote.

M. Hazée s'étonne de la position du MR en lien avec les frontières, lesquelles sont définies par les Nations-Unies. Si certains les contestent, c'est justifié par le fait que, dans toute guerre, un des belligérants veut conserver les territoires qu'il a conquis. Les contester et vouloir revenir à une équidistance entre les deux belligérants revient à contredire le droit international.

Ensuite, il comprend l'absence de la ministre-présidence pour débattre de ce texte, dès lors que sa compétence est ici remise en cause.

Enfin, alors que depuis 2014, la situation s'est dégradée, il remarque que Les Engagés ont décidé de ne plus se retrouver dans la reconnaissance de la Palestine, ce qui constitue, selon le député, un fait politique en soi.

M. Bastin considère que les événements du 7 octobre 2023 ont effectivement modifié la situation. Face à cette attaque du Hamas, il voudrait éviter qu'il y ait une prime au terrorisme. Le moment opportun est donc important.

Son groupe maintient sa position de la nécessité d'arriver à deux états, à la reconnaissance de la Palestine sur la base des frontières de 1967, lesquelles doivent être reconnues. Sur cette base-là, la Fédération Wallonie-Bruxelles doit travailler conjointement avec le Royaume de Belgique et l'Union européenne. Le cessez-le feu doit perdurer et les déplacements forcés doivent être interdits.

Il implore ses collègues de ne pas faire de résumés partisans.

Mme Ait Alouha rappelle qu'en regard au réel danger des déplacements de population, il y a une urgence à trancher cette reconnaissance.

3 Votes

L'amendement est rejeté par 8 voix contre 5.

La proposition est rejetée par 8 voix contre 5.

A l'unanimité des membres présents, il a été fait confiance au président et au rapporteur pour la rédaction du rapport.

Le Rapporteur,

M. Jean-Jacques Cloquet

Le Président,

M. Bruno Lefebvre